

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine

Archives in Quebec: An asset for administrations and heritage

El medio de los archivos en Québec: una gran riqueza para las administraciones y para el patrimonio

Carol Couture et Jean-Pierre Therrien

Volume 54, numéro 2, avril-juin 2008

Topographie du Québec documentaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029317ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029317ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Couture, C. & Therrien, J.-P. (2008). Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 97-103. <https://doi.org/10.7202/1029317ar>

Résumé de l'article

Les archives et les bibliothèques occupent de plus en plus les mêmes tribunes et sont souvent réunies au sein de mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec, les auteurs présentent l'évolution de l'archivistique québécoise et de l'encadrement juridique dans lequel oeuvrent les archivistes. Ils esquissent un portrait du milieu archivistique québécois et concluent en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine

CAROL COUTURE

Conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
carol.couture@banq.qc.ca

JEAN-PIERRE THERRIEN

Adjoint au conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
jp.therrien@banq.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les archives et les bibliothèques occupent de plus en plus les mêmes tribunes et sont souvent réunies au sein de mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec, les auteurs présentent l'évolution de l'archivistique québécoise et de l'environnement juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Ils esquissent un portrait du milieu archivistique québécois et concluent en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

Archives in Quebec : An asset for administrations and heritage

Archives and libraries are increasingly discussed within similar forums and are often grouped within the same institutions, such as Library and Archives Canada (LAC) and the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). To contextualize the state of affairs of archives in Quebec, the authors discuss the evolution of archive administration within the province as well as the legal framework in which archivists operate. They also provide an overview of the archival environment in Quebec and conclude by stating major issues facing it.

El medio de los archivos en Québec : una gran riqueza para las administraciones y para el patrimonio

Cada vez es más frecuente que los servicios de archivos y bibliotecas ocupen una misma tribuna, al punto que ciertas instituciones han reunido ambos elementos bajo un mismo techo, como Bibliothèque et Archives Canada (BAC) o Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Para contextualizar esta realidad, los autores presentan la evolución de la archivonomía en Québec y del marco jurídico en el que laboran los archivistas, al tiempo que nos ofrecen un retrato somero de este medio. A modo de conclusión, también explican los principales problemas a los cuales se enfrenta actualmente el medio de los archivos quebequense.

SIGNE DES TEMPS, inéluctable évolution ou inévitable convergence provoquée par la mondialisation et l'insatiable soif de connaissances que semble générer l'explosion des technologies de l'information, les archives et les bibliothèques se retrouvent de plus en plus souvent non seulement sur les mêmes tribunes, mais aussi réunies au sein des mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Impensable et hérétique hier encore, ce rapprochement apparaît pourtant presque naturel au regard des sciences de l'information et du patrimoine documentaire, deux domaines auxquels s'identifient les bibliothèques et les archives.

Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec¹, nous croyons utile de présenter brièvement l'évolution de l'archivistique québécoise et de rappeler le cadre juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Le portrait du milieu archivistique québécois sera quant à lui forcément synthétique et parfois même un peu impressionniste, faute de données précises dans certains secteurs. Nous concluons le propos en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

L'archivistique québécoise : une approche originale et un cadre juridique bien établi

Au Québec, la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), adoptée en 1983, définit les archives comme « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale ». Ainsi, les archives regroupent tous les documents anciens et récents, quel que soit leur support, qui sont

1. Lors de la tenue du Congrès international des archives à Montréal en 1992, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) a publié un numéro spécial de sa revue *Archives* qui dressait un état de la situation des archives au Québec à cette époque : *Archives. L'expérience québécoise*, volume 24, numéros 1-2, été-automne 1992, 372 p. Plusieurs éléments de cet état de situation sont toujours pertinents.

Cette loi marque d'ailleurs un tournant dans l'évolution de l'archivistique québécoise et, par ses orientations et ses exigences, elle détermine avec quelques autres législations le cadre dans lequel évoluent les archivistes québécois. La *Loi sur les archives* régit la gestion des documents des organismes publics, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental, l'Assemblée natio-

Ce tableau nous permet de constater que le milieu des archives au Québec est constitué d'un ensemble de services publics et privés réunis en de multiples réseaux.

4. Grimaud, Jacques, *Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004* et base de données *Rés@q*. Ces documents ont été réalisés à la demande de l'Observatoire de la culture et des communications et des Archives nationales du Québec (ANO).

Tableau 1

Nombre de centres ou services d'archives par catégories et sous-catégories*

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	NOMBRE
<i>Centres et services d'archives : culture et société</i>	Centres d'archives et sociétés d'histoire	80
	Musées et centres d'exposition	20
	Groupes associatifs et communautaires	8
	Centres de ressources documentaires	14
	Établissements artistiques	4
	<i>Sous-total</i>	126
<i>Centres et services d'archives : enseignement et recherche</i>	Commissions scolaires	26
	Cégeps et collèges privés	10
	Universités	21
	Centres d'études ou de recherche	3
	<i>Sous-total</i>	60
<i>Centres et services d'archives : institutions religieuses</i>	Église catholique	94
	Autres églises chrétiennes	5
	Autres confessions	0
	<i>Sous-total</i>	99
<i>Centres et services d'archives : santé et services sociaux</i>	Régies régionales	4
	Établissements de santé et de services sociaux	8
	Organismes communautaires	0
	<i>Sous-total</i>	12**
<i>Centres et services d'archives : gouvernements et secteur municipal</i>	Fédéral	4
	Provincial	76
	Municipal	63
	<i>Sous-total</i>	143
<i>Centres et services d'archives : finance, économie et travail</i>	Associations et ordres professionnels	9
	Syndicats	4
	Entreprises privées de biens et de services	10
	<i>Sous-total</i>	23
TOTAL		464

* Tableau élaboré à partir des données du Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004, p. 6 et 7.

** Ce chiffre ne comprend pas les quelque 263 services d'archives médicales recensés.

En fait, le milieu des archives est à l'image de la définition légale des archives : il couvre un très large spectre, tant public que privé. Comme cela a déjà été mentionné, la notion d'archives prend en compte tous les documents, quels que soient leur date de production et leur support, à l'exception des documents publiés. Bref, tout organisme ou individu produit ou reçoit des archives dans le cadre de ses activités quotidiennes. En ce sens, l'État et le simple citoyen, en passant par tous les intervenants des secteurs organisés de la société (municipal, social, santé, éducation, politique, culture, commerce, industrie, religion, sport, loisir, habitation, etc.) sont considérés comme des producteurs d'archives et sont soumis, directement ou indirectement, aux lois, politiques et règlements touchant les archives. Rien d'étonnant donc à ce qu'on trouve des services d'archives dans toutes les sphères d'activité de la société.

Les services d'archives publics : une préoccupation légale et administrative d'abord

D'un service d'archives public à un autre, les préoccupations diffèrent grandement. Certains s'occupent essentiellement d'archives définitives, d'autres ne s'intéressent qu'aux documents administratifs et d'autres enfin se consacrent aux deux volets. Par ailleurs, si tous ces services d'archives « contribuent à des degrés divers à la gestion des archives québécoises [...] leur capacité organisationnelle varie grandement de l'un à l'autre⁵ ».

Ainsi, même si on dénombre 1 139 municipalités locales, 88 municipalités régionales de comtés (MRC) et

5. Grimard, Jacques, *Registre...*, p. 8.

Dans l'ensemble, on peut donc avancer qu'un grand nombre d'organismes publics sont sensibles à la gestion de leurs documents administratifs puisque plus de 80 %¹¹ d'entre eux ont respecté l'exigence de la *Loi sur les archives* quant à la production d'un calendrier de conservation de leurs documents. Toutefois, la plupart d'entre eux l'ont fait sans nécessairement mettre sur pied un service d'archives et sans aller beaucoup plus loin. Par ailleurs, une minorité d'organismes publics exploitent un service d'archives définitives. Sur ce dernier plan, les services d'archives du secteur privé sont nettement plus présents.

Selon le tableau précédent, on compte 248 services d'archives privées au Québec, soit 53 % des services recensés. Ces services se trouvent très majoritairement au sein des sociétés d'histoire et des communautés religieuses (177 services, soit plus de 70 %), ce qui en soi est peu étonnant si l'on considère la longue tradition de ces organismes et les liens étroits qu'ils ont toujours entretenus avec le patrimoine historique. D'ailleurs, la conservation des archives définitives constitue l'activité essentielle de ces services.

L'enquête de l'OCC a été menée auprès de 299 des 379 organismes œuvrant dans la gestion des archives patrimoniales recensés dans le *Registre électronique des services d'archives du Québec*, élaboré à la demande de l'OCC et des ANQ en 2004. Quatre-vingts organismes ont été écartés parce que la gestion des archives y était considérée comme une activité secondaire ou parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de l'enquête.

De l'observation des premiers résultats de cette enquête, un constat s'impose sans équivoque selon les auteurs : « Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine et des institutions muséales¹³. » Soulignons qu'une situation similaire avait été mentionnée en 2002 dans un rapport sur les ANQ soumis au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications¹⁴. Ce constat est encore amplifié du fait que les services d'archives ont peu ou pas de possibilités d'autofinancement. Le même diagnostic de sous-dotation critique s'applique aux ressources humaines et matérielles de ces organismes qui accusent un retard considérable par rapport aux établissements du patrimoine et aux institutions muséales. Malgré, et peut-être en raison de cette situation difficile, le milieu des archives n'en est pas moins dynamique et actif et il tend à concentrer ses efforts autour d'organismes de regroupement en mesure de promouvoir l'importance des archives et de défendre ses intérêts.

Plus qu'un réseau, le système archivistique québécois est constitué d'un ensemble de réseaux de services d'archives institutionnels et professionnels. À la tête de ces réseaux, on se doit d'accorder une place particulière à BANQ qui est responsable de l'application de la *Loi sur les archives*, ce qui lui confère une certaine autorité sur l'ensemble des services d'archives au Québec. En fait, par sa taille (la Direction générale des archives de BANQ compte plus de 100 employés), par ses neuf centres

14. Grimard, Jacques, et Marcel Caya, *La mémoire de l'avenir. Les archives nationales du Québec, réflexions pour un cadre de gouvernance renouvelé*. Rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications, 28 juin 2002, 71 pages.

D'autres associations sont plus spécialisées, comme le Regroupement des archivistes religieux (RAR) et le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ). Pour leur part, les gestionnaires de documents des ministères et organismes gouvernementaux sont rassemblés dans le Groupe d'expertise en gestion documentaire (GEGD) et les archivistes universitaires forment un sous-comité des archives au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Enfin, on trouve

Par ailleurs, ces archivistes sont de mieux en mieux formés puisqu'ils ont pu — les plus jeunes du moins — compter sur une formation collégiale en technique de la documentation ou sur une formation universitaire de premier ou même de deuxième et de troisième cycles en sciences de l'information ou en archivistique. Quant au perfectionnement, il est assuré pour une bonne part par les différentes associations et les regroupements d'archivistes²⁴.

24: Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 13.

